



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 75493

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les établissements privés d'enseignement à distance qui font figurer sur leurs documents publicitaires et contractuels la formule : « soumis au contrôle pédagogique de l'Etat ». Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle est la portée exacte de ce contrôle et quelles sont les obligations auxquelles doivent se soumettre ces établissements.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75493

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2066